

que même au prix de légers sacrifices, notre gentille ville acquerrait un nouveau centre d'attractions, pour ceux qui désiraient devenir nos concitoyens, et assureraient aux Sociétés locales et à ceux qui les suivent avec ferveur, un endroit où ils pourraient en toute sécurité se recréer à loisir et se reposer du trac des affaires ou du travail.

La majorité des Electeurs de Nanterre ne l'a pas compris ainsi et a repoussé avec un ensemble formidable le projet de cette salle de réunions.

J'ai pour devoir de m'incliner et je m'inclinerai toujours devant les décisions du Suffrage Universel : C'est donc chose jugée.

Mais je me permettrais de faire ici quelques réflexions au sujet des huit conseillers démissionnaires, réflexions tout à fait amicales, puisque j'ai eu le plaisir de faire partie des 900 voix qui les ont amenés à diriger les affaires communales, aux élections générales dernières.

Je me permettrais de leur demander ce qui a déjà été fait et ce à quoi ils n'ont jamais répondu, pourquoi après un vote qu'ils avaient émis en connaissance de cause, si réellement ils avaient cru ou être trompés (les preuves sont contre) ou s'être trompés, ils ne soient pas venus, soumettre leurs regrets et faire affirmer par notre vote leurs nouvelles convictions.

Au contraire, j'ai eu la tristesse de voir ces hommes que nous avions cru les nôtres reparaitre devant nous et solliciter nos suffrages avec le patronage suspect de ceux qui les avaient combattus avec acharnement.

Ont-ils été conduits dans cette œuvre néfaste aux intérêts du pays par quelques ambitieux qui, comme Bertrand, cherchent à retirer les marrons du feu pour les autres.

Je veux l'ignorer.

Mais je regrette qu'ils n'aient pas eu cette clairvoyance, qui a frappé beaucoup de nous, de n'être qu'un instrument dans la main des meneurs qui les ont conduits à cette victoire à la Pyrrus pour obtenir la chute d'un homme qui à lui seul ne pouvait rien obtenir sans l'assentiment de ses collègues.

Je n'ai pas à défendre ici cet homme, ni à faire l'apologie de ses qualités administratives, il a été et ongles pour le faire, et ces qualités ont été reconnues par des hommes plus compétents que moi.

Je l'ai combattu parfois dans la presse, ce qui prouve mon indépendance à son égard, mais je ne puis m'empêcher de trouver qu'il est odieux et incompatible avec notre caractère français de voir des hommes se coaliser contre un seul qui en somme, donne son temps et ses capacités au service de la commune.

C'est pourquoi, je reviens à mon idée, les meneurs de cette campagne se sont servis comme d'un prétexte de leur opposition à la salle de réunions lorsqu'ils avaient pour but la chute du maire actuel.

C'est tout simplement écoeurant.

Et je suis même étonné que M. Bizot duquel, si je ne partage pas les convictions, je respecte l'honorable personnalité, je suis étonné dis-je, que M. Bizot et son parti aient compromis leur dignité d'homme et de citoyens en s'abaissant à des moyens aussi mesquins.

Je m'adresse pour finir aux démissionnaires réels, aux braves gens qui n'ont que l'intérêt de la commune en jeu, et que j'ai vu à la séance du 13 avril, encore léurrés, suivre leurs chefs de file et abandonner leur poste et je leur dis : les élections générales sont proches, le suffrage universel un moment égaré saura reconnaître les siens ; n'assumez pas, au moment de la fête les responsabilités d'une crise que certain parti cherche à faire durer et à exploiter et joignez-vous à vos anciens collègues qui vous tendent la main pour assurer l'avenir de Nanterre et de la République.

JULES OUVRIER.

Républicain indépendant.

AUX ELECTEURS

Que ton âme soit heureuse, ô grande sainte Geneviève, nous te restons fidèles et bravons tout progrès ; ce n'est certes pas nous qui, comme Jeanne d'Arc, serons jamais (Rotty), ni comme le (Roy) Louis XVI, levant le (Nézet) ciel, serons guillotines.

Nous préférons laisser à plus hardi que nous le soin d'exécuter, bien avant la (Noël), ce qu'en franc (Picard) nous avons tous voté.

Pour nous reposer, nous avons dé- (Doublet). Mais, voyez le courage nous reprend, au moment où d'autres auraient vu voir au fond des (Cassiers) et jeter au panier de quelque (Yannier), le fruit de nos travaux qui n'ont pas réussi.

Ah ! le progrès messieurs, à qui a-t-il servi ? Sommes-nous plus heureux que nos grands parents qui ne savaient pas lire.

La jeunesse a-t-elle tant besoin de distraction, alors que dans nos champs les bras manquent pour la moisson.

Hélas ! ce n'est pas à nous qu'il faudra venir en prendre, chers électeurs, si nous votons OUI c'est qu'avant le (Rotty) le (Roy) aura dit :

Allons, inclinez-vous, votre âme reste (Blanche), le (notaire) y a passé.

W. B.

Nouvelle Intimidation réactionnaire

UN INCENDIAIRE

Un membre du Comité réactionnaire a menacé un conseiller municipal de mettre le feu chez lui et d'incendier ainsi tout le quartier du centre de Nanterre au cas où la salle des fêtes se ferait sur la place de la Fête.

Nous veillerons à l'incendiaire de la rue du Chemin-de-Fer.

A. HENNAPE.

Tel est le texte du dernier paragraphe du placard que M. Hennape a fait distribuer et afficher, dimanche dernier.

Voici l'origine de cette affaire : On colportait à domicile le journal l'Aurore, du 27 mars, lequel reproduisait un tableau indiquant le nombre de centimes additionnels des communes du département de la Seine.

Mais les membres du Comité réactionnaire qui colportaient cet article se gardaient bien d'indiquer les communes qui avaient un octroi et qui néanmoins pour faire face à leurs dépenses facultatives recouraient aux centimes additionnels.

Nous ferons remarquer que Nanterre n'a pas d'octroi et que le chiffre porté de 0,49 7/10 devant produire environ 47,655 fr. ainsi que le relate le journal, donne pour Nanterre une situation des plus favorables.

Les chiffres suivants, qui sont ceux que l'Aurore a reproduit, prouvent ce que nous avançons :

Communes ayant l'octroi	Nombre de centimes additionnels en plus de l'octroi.
Alfortville	53 c.
Arcueil	22
Choisy-le-Roi	22
Clamart	26
Gentilly	32
Issy-les-Moulineaux	10
Ivry-sur-Seine	18
Kremlin-Bicêtre	38
Maisons-Alfort	36
Montreuil-sous-Bois	14
Nogent-sur-Marne	41
Le Perreux	38
Saint-Mandé	25
Saint-Maur-des-Fossés	7
Saint-Maurice	15
Vanves	36
Vincennes	30
Vitry-sur-Seine	10
Aubervilliers	30

Bagnolet	85
Colombes	26
Levallois-Perret	11
Noisy-le-Sec	45
Pré-Saint-Gervais	64
Saint-Ouen	26
Suresnes	20

Les communes sans octroi sont : Fontenay-sous-Bois avec 44c.9/10 Gennevilliers 62 Nanterre 49c.7/10

On a donc raison de dire que Nanterre est une des communes les moins imposées.

Ce n'est pas ainsi que les réactionnaires présentent la chose.

L'un d'entre eux (je ne veux pas désigner son nom, il est assez connu aujourd'hui, malheureusement pour lui) est allé trouver M. Duval, conseiller municipal et l'a interpellé au sujet de la note de l'Aurore, ajoutant qu'on allait maintenant et pendant longtemps, payer 0,49 7/10, soit 47,665 fr. de contributions en plus, chaque année et l'a menacé de l'incendier (M. Duval est grainetier), si on donnait suite au projet de la salle des fêtes.

On sait comment il a été donné suite à ce moyen d'intimidation.

La gendarmerie a fait une enquête au sujet des coups et blessures administrés avec une cruauté inouïe à M. Duval.

L'affaire viendra en correctionnelle, très prochainement et puisqu'on peut aller voir juger, le public sera à même d'apprécier la vérité.

Nous avons été témoin d'un autre fait :

M. R..., demeurant rue Gambetta, est venu dans le bureau de M. Hennape, apporter à celui-ci, un exemplaire de l'Aurore, contenant l'article cité plus haut, encadré de bleu, lequel lui avait été remis par un membre du comité réactionnaire qui lui avait assuré que l'on était imposé à nouveau, pour les écoles et la salle, des taxes de 0,49 7/10 devant produire 47,665 francs.

Par cette affirmation et cette production du journal à l'appui, M. R... avait signé la pétition contre les projets de construction.

M. Hennape a fait voir à M. R... le budget de l'année relatant pour dépenses facultatives de l'année 0,52 7/10 votés par les conseillers démissionnaires, de même que par la municipalité qui l'a précédé, qu'au lieu de 0,52 7/10 la commune ne percevait que 49 7/10 d'où une différence de 0,03 dont bénéficient les contribuables.

M. Hennape lui donna également connaissance de la lettre du directeur des Contributifs directs (actuellement affichée dans le compte-rendu officiel de la séance du 26 mars) expliquant la cause de l'augmentation des contributions cette année, malgré la diminution afférente à la commune.

Cette augmentation provenant de la répartition par l'Etat des cotes attribuées aux maisons non louées entre tous les imposés de la commune et dont profite en principal seul l'Etat.

Après ces explications, M. R... reconnut qu'on l'avait trompé et s'approchant de M. Blanche, candidat sur la liste de protestation lui dit : « Ah ! mon cher ami, comme on nous a trompés. Moi, un vieux républicain qui suis sur le déclin de la vie, j'ai eu la faiblesse de signer l'adresse de protestation et je vois maintenant mon nom accolé à celui des réactionnaires, moi qui les ai combattus toute ma vie. »

L'administration n'avait pas attendu l'enquête pour chercher à donner satisfaction aux intéressés. Elle-même avait antérieurement choisi cet endroit, mais elle l'avait écarté à cause d'un chemin qui se trouve au milieu de ces terrains et en allant plus loin de l'autre côté, elle en risquait la possibilité dans un avenir prochain, d'avoir le prolongement de l'avenue de la Grande-Armée et de donner ainsi par ce débouché, aux enfants de ce futur quartier et

permis, à la mairie, de se livrer à une tentative de voies de fait sur le maire dans l'exercice de ses fonctions.

C'est là un fait grave. Un personnage occupant une situation officielle qui, à tort ou à raison, a à se plaindre du maire, n'emploie pas des moyens de portetaxi pour demander des explications, et il choisit un autre endroit que la maison commune. Le parquet est saisi et les chefs dont dépend le personnage aussi.

Le lendemain ou le surlendemain un autre individu, sans explication, dans un guet-apens, se livra sur M. Duval, conseiller municipal, à une véritable tentative d'assassinat.

Là encore la justice est saisie. Elle suivra son cours on peut en être certain.

Nous voulons toutefois protester avec indignation contre ces mœurs de sauvages indignes d'un pays civilisé.

Nous espérons que nos adversaires s'empresseront de dégager leur responsabilité dans ces deux lâches agressions et qu'ils tiendront à joindre leurs protestations à celles de toutes les honnêtes gens, sans distinction d'opinions ou de partis.

S'ils ne le font, nous serons en droit de dire qu'ils se solidarisent avec l'un et avec l'autre, ce dont nous ne les féliciterions pas.

H. O.

RAPPORT DE L'ADMINISTRATION SUR L'ENQUÊTE

concernant les Groupes scolaires et la Salle des Fêtes

M. Hennape, maire de Nanterre, s'exprime en ces termes :

L'enquête sur l'opération tout entière, réclamée par nous, conformément à la délibération du 3 mars, avait pour but de faire connaître l'opinion du public, sur les plans, devis, constructions, acquisition de terrains, emplacements et l'opération financière.

Il devait nécessairement ressortir de l'ensemble des réclamations ou protestations, un enseignement dont nécessairement le commissaire enquêteur devait tenir compte, puisqu'il a eu pour mission de réunir les dires de l'enquête qui lui paraissaient susceptibles d'être retenus.

Nous croyons devoir, comme administration, fournir quelques renseignements complémentaires sur le rapport de M. le commissaire enquêteur.

Groupes N.-E. Avenue de la République

Il ressort du rapport de M. le Commissaire enquêteur qu'un emplacement plus rapproché situé près du pont et en-deçà du côté de la Maison départementale, était réclamé par les habitants de ce quartier.

L'administration n'avait pas attendu l'enquête pour chercher à donner satisfaction aux intéressés. Elle-même avait antérieurement choisi cet endroit, mais elle l'avait écarté à cause d'un chemin qui se trouve au milieu de ces terrains et en allant plus loin de l'autre côté, elle en risquait la possibilité dans un avenir prochain, d'avoir le prolongement de l'avenue de la Grande-Armée et de donner ainsi par ce débouché, aux enfants de ce futur quartier et

Mœurs de Sauvages

A deux jours d'intervalle deux faits ignobles se sont produits à Nanterre provoqués tous deux par nos adversaires.

Dimanche un personnage qui occupe une fonction officielle s'est

de l'avenue de la République, l'accès à cette école.

Néanmoins, elle a fait lever les plans de ce terrain et trouve que cet emplacement entre le chemin de Bezons et l'avenue de la République a bien des avantages.

La superficie est de 3,000 mètres et paraît être suffisante.

D'autre part, les parcelles à acquérir sont presque au même niveau que celle de l'avenue de la République.

Du côté du pont du chemin de fer de Rouen, où plus tard une halte pourra être demandée, elles se trouvent à 270 mètres de distance.

Elles sont à 430 mètres de la Maison départementale et à 840 mètres de la route du Havre.

Ce terrain est très propre à un groupe scolaire. Donnant d'un côté sur l'avenue de la République et de l'autre côté sur le chemin de Nanterre à Bezons, cela permettrait aux enfants du petit Nanterre d'arriver avec une bien moindre distance que d'être obligé de tourner par la grande route aux Quatre-Chemins.

Le projet fait par M. Vallez, aux Vaux-Villereys, pourrait se rapporter à l'exactement sans aucune modification, sauf pour l'orientation des classes, qui serait à changer. Toutefois il y aurait lieu de reporter le chemin existant de la parcelle 1295 à la parcelle n° 1300 avec une augmentation de largeur, ce qui donnerait une plus-value aux terrains et permettrait l'accès de l'avenue de la République au chemin de Bezons, cela du reste avait été compris lors de l'acquisition par la Société de la chasse qui en a fait don à la commune de Nanterre.

De la Folie, du pont de Bezons et de la route Nationale, les enfants auraient donc un parcours moins long.

D'autre part les remblais des Ecoles pourraient être utilisés pour mettre le chemin conduisant de la Maison départementale à son cimetière en meilleur état, ce qui permettrait aux convois funèbres de cette maison de l'utiliser au lieu de passer sur la grande route.

Le groupe comporterait 240 élèves plus 48 enfants. Ensemble, 288.

Si par ce changement, les terrains ne sont pas d'un prix plus élevé, cela aurait pour avantage d'éviter l'achat d'un plus grand nombre de mètres de terrain sur l'emplacement primitif et de réduire ainsi les dépenses d'acquisition.

Groupes S.-E. Route de Paris

M. le Rapporteur estime que ce groupe doit être moins important que l'autre. Je ferai toutefois remarquer, que la population du Plateau de Nanterre, et notamment de l'avenue Félix-Faure, se développe d'une façon considérable ; d'autre part, les enfants du quartier de la Boule, qui vont encombrer l'école du centre, pourront, selon les besoins, être envoyés à la nouvelle école et décharger l'autre d'autant.

Il y a lieu de faire remarquer aussi que la route de Paris est très fréquentée et que, d'après des renseignements recueillis, bien des familles qui avaient l'intention de faire construire de ce côté ne l'ont pas fait, ne voyant pas d'école à proximité.

J'ajouterais également que le projet conçu d'après les données de l'enseignement, comporte pour Nanterre un certain nombre d'enfants ; que c'est sur ces données que les plans ont été conçus ; c'est ce qui fait que les deux groupes ont été prévus de la même grandeur. Il faut, soit dans l'un, soit dans l'autre, déverser le trop plein ; or, nous sommes fondés à croire que ce groupe acquerra bientôt un grand développement.

D'autre part, nous étant basés sur des données fournies par l'Enseignement, si l'on voulait réduire le nombre d'emplacements correspondant au nombre d'enfants prévus, l'on irait à l'encontre du but d'économie proposé, puisque l'Etat

ne donne de subventions que d'après le nombre d'enfants prévus,

×

Dispositions aux deux Groupes

Sans prévoir les choses pour un avenir lointain, il nous semble rationnel de prévoir l'avenir pour un laps de temps pas très éloigné.

L'Exposition particulière de 1900 au Champ-de-Mars et peut-être d'autres expositions particulières qui, nous l'espérons, vont amener de nouvelles constructions à l'extrémité du pays ; or, en prévision de ces agrandissements qui commencent sur la limite de Puteaux et vont s'étendre vraisemblablement sur Nanterre, on ferait œuvre d'imprévoyance si on ne se bornait qu'à un strict nécessaire, en ce qui concerne les acquisitions de terrains.

Je dirais plus, ce serait une faute car se serait s'exposer à donner une plus-value aux terrains limitrophes et les faire payer très cher à la commune dans une limite de temps très restreinte.

Notre territoire est très étendu. Trois Groupes selon nous, pour l'avenir, doivent être suffisants. S'il y a lieu de les agrandir, il faut s'être, au préalable, assuré de la possession des terrains à bon compte. C'est là faire œuvre de bonne administration, d'autant plus que, par suite de l'emprunt remboursable en 30 années, c'est la population à venir que nous chargeons. Ces charges doivent être, selon nous, équivalentes à celles que nous avons aujourd'hui. Or, si nous ne prévoyons pas l'agrandissement des Groupes aux endroits choisis, nous nous exposerons à avoir de nouveaux Groupes à d'autres emplacements.

Dans ces conditions, soit de notre temps, soit après nous, il y aurait à prévoir un nouveau personnel complet enseignant et c'est là le danger — tant au point de vue de la dépense énorme que cela nécessite — qu'au point de vue des rapports entre les Groupes et l'École du centre qui doit toujours, selon nous, avoir la priorité pour la dernière année que passent les enfants à l'école pour l'obtention de leur certificat d'études.

Telles sont les considérations que nous croyons devoir vous exposer et qu'un Conseil d'Enseignement impartial ne peut que faire valoir.

En résumé, ce que nous retenons surtout de l'enquête, c'est que la population accueille favorablement notre projet des deux Groupes scolaires.

×

M. le Rapporteur reconnaît dans son rapport, l'utilité d'une Salle des Fêtes.

Lui-même a montré l'exemple dans sa commune et il a pu nous affirmer que ceux qui, à une époque, était hostiles à sa création, sont ceux qui, aujourd'hui, en usent le plus.

Cet exemple du revirement de l'opinion, nous l'avons vu souvent se manifester dans le pays même, lorsqu'il s'agit d'une innovation quelconque. Qui ne se rappelle ce qui a été dit antérieurement, lors du groupe de l'école des filles, du boulevard Thiers, du boulevard de la Seine, de la rue du Poteau, etc., où sont aujourd'hui ces protestataires... Le bon sens a fait raison de ces violences, mais il faut savoir tenir tête, momentanément, à l'orage et attendre patiemment dans l'intérêt de tous, qu'il soit passé et ramené d'un horizon plus clair : c'est ce que nous faisons, avec conscience d'avoir fait : notre devoir.

Un courant d'opinion s'est manifesté contre la création d'une Salle des Fêtes.

Tout d'abord il ne se manifestait que sur l'emplacement seul ; la question de création était admise.

En effet, c'est là l'attraction d'un pays, c'est ce qui aide à son développement en y attirant les étrangers.

C'est là où l'on fraternise dans toutes les classes de la société, et, par suite des

rapports qui s'établissent, on s'apprécie mieux et souvent c'est là, dans les bals, les concerts, etc., qu'on se lie, et où l'on trouve d'agréables relations.

Il s'en suit une vie nouvelle et un mouvement qui profite au commerce, à l'industrie, aux propriétaires de terrains, de même qu'à l'ouvrier.

Ce mot de Salle des Fêtes, en ce qui nous concerne, est trop pompeux pour notre population qui aime la simplicité ; aussi profitons nous de l'occasion fournie par l'enquête, pour demander à ce que cette salle de réunion, lors de sa construction soit la plus simple possible et la plus utile pour les services.

Et si nous en avons voté l'emplacement sur la place, c'est qu'il nous a semblé qu'à défaut d'autre endroit dans le centre même du vieux pays, celui là était bien propice pour forcer les voyageurs venant de la gare du chemin de fer ou de la gare du tramway, à venir traverser le pays, et y rester quelques heures plutôt que de ne connaître que l'endroit même où serait la salle, si celle-ci était à proximité d'une gare.

Si nous sommes bien informés, ce n'est pas la question de salle des fêtes qui a été mise en jeu depuis quelque temps, c'est à un prétexte choisi, et cela nous semble tellement exact, que ce sont ceux qui pour la plupart la réclamaient dans l'intérêt du commerce, et avaient même eu l'intention de la créer par voie de souscription, qui ont mis leurs noms dans les listes de protestations.

Si donc, dans un but d'apaisement des esprits, la salle de réunion projetée devait être momentanément ajournée, il y aurait lieu d'examiner s'il est possible comme dit le rapport, d'approprier celle existant à la mairie pour bals et fêtes, et devant contenir, non pas cinq cents personnes, comme le dit M. le Rapporteur, mais au plus trois cents, ainsi qu'il résulte des services sanitaires de police.

Cette transition pourrait être faite pendant quelques années, pense M. le Commissaire-Enquêteur, et il lui semble que cela donnerait satisfaction à une partie des protestataires.

Cette dépense, ajoute-t-il, pourrait être faite jusqu'à ce qu'une mairie nouvelle soit édiflée sur la place de la Fête.

Après sa construction, les services administratifs seraient, dit-il, réunis à la mairie, et il lui semble que l'emplacement de la mairie actuelle, serait bien choisi pour y établir ensuite la Salle des Fêtes, ce qui permettrait de faire disparaître les hideuses constructions menaçant ruine et formant annexe de la Mairie.

Comme vous le voyez, la question de Salle de Fêtes soulève la question de mairie et la question de Salle des Fêtes se retrouve posée avec ce dilemme : Sera-t-elle à l'emplacement de la place ? sera-t-elle à l'emplacement de la mairie actuelle ? toujours est-il que son existence est reconnue utile.

Or, faut-il mieux l'ajourner alors que les fonds pour l'édifier existent, ou faut-il mieux approprier l'ancienne avec les propres deniers communaux, abandonnant ainsi la somme promise par la Préfecture.

Telle est la question posée, et qui a soulevé toute la tempête des jours passés.

S'il s'agissait alors de rapprocher momentanément la salle actuelle, nous demanderions à ceux qui n'ont pas de parti pris et ont le désir de donner satisfaction au public, quels sont les emplacements qu'ils ont à nous indiquer pour établir les divers services qui nous manquent à la mairie : je ne parlerai pour l'instant que d'un poste de police, un poste de secours, un poste de pompiers, un bureau de recette municipale, un bureau de bienfaisance, etc.

Ce qui ressort évidemment de tout ceci, Messieurs, c'est qu'une nouvelle mairie s'impose à bref délai, la nôtre

menaçant ruine, et peut-être serait-il sage de déterminer dès maintenant d'une façon stable, son emplacement futur, afin de ne pas s'exposer à des surprises et peut-être à un déplacement du centre du pays.

Les trois administrations successives l'ont reconnu évidemment : chacune a fait faire des plans différents. Tous contenaient la Salle des Fêtes contiguë aux bureaux de la mairie. Mais vous savez que depuis l'incendie du bazar de la Charité, la préfecture de police exige que les salles de fêtes soient isolées, qu'elles ne soient pas adossées à la mairie, de crainte d'incendie, voulant ainsi préserver les archives et actes de l'établissement.

Telle est la situation actuelle.

Toutefois, réservant la question de mairie, je dois, comme M. le Commissaire-Enquêteur l'a fait, rappeler moi-même avis personnel sur cette Salle de Fêtes.

J'estimais que la salle de réunion, qui est appelée salle des fêtes, devait être appropriée pour servir en partie aux sociétés, ayant chacune un sous-sol à leur disposition.

Qu'elle devait servir pour les réunions publiques, fêtes, bals et concerts.

Qu'elle devait être établie de façon à recevoir provisoirement les divers services de la Mairie actuelle alors que la démolition s'opérerait pour en faire une nouvelle au même emplacement.

J'estimais aussi que la salle de réunion que je considère comme une annexe des bâtiments de la Mairie, devait être établie sur la place même de la Fête.

Qu'elle le soit dans le fond de la place, bien en vue, et qu'on puisse y entrer par les deux extrémités et le milieu.

Dans ces conditions, j'estimais qu'elle ne devait pas faire perdre de place, puisque de tous temps elle devait avoir son utilité. Le marché seul et sans frais pouvait être déplacé de vingt mètres sans nuire à la grandeur de la place.

Elle devait servir aux sociétés locales payant une redevance de...

Ces sociétés devaient assurer ainsi la dépense annuelle des frais occasionnés ainsi que les frais d'amortissement.

Pendant la Fête, elle devait servir et être louée à des entrepreneurs de fêtes publiques pour bals, concerts, théâtres, etc., et donner ainsi un revenu bien supérieur au même emplacement loué chaque année à l'entrepreneur du bal.

Telle était ma façon de voir.

Or, une salle de réunion est indispensable si on ne veut pas laisser tomber les sociétés locales. Vous savez, en effet que la Préfecture s'oppose formellement aux bals et concerts qui n'ont jusqu'ici été accordés qu'à titre exceptionnel et cela en prévision d'une nouvelle salle.

Nous pensions que ces considérations seraient connues du public et auraient été pesées par lui.

Opération financière sans augmentation d'impôts

Pour réaliser l'ensemble des projets mis à l'enquête, la Commune doit d'après la délibération du 3 mars émettre un emprunt gagé par les 0,14 c. livres lesquels produisent actuellement et annuellement 13,440 francs environ, ce qui n'augmente nullement les impôts.

(Ces centimes existent déjà depuis plus de vingt ans). Moyennant la somme empruntée au Crédit foncier, somme gagée comme il est dit, nous faisons face à toutes les dépenses avec l'aide de l'Etat et du Département qui nous assurent l'un 80,000, l'autre 225,000 francs.

M. le Rapporteur prévoyant la dépense future d'une nouvelle mairie parlait de ne pas affecter l'intégralité des centimes extraits.

Mais vous savez, Messieurs que, c'est grâce à ce que nous donnons tout ce que nous pouvons, qu'à cette condition seule, dis-je, nous obtenons un secours du département.